

Cote du document: EB 2020/LOT/P.1/Rev.1
Date: 23 janvier 2020
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette

République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition (COMPRAN)

Numéro du projet: 2000001937

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur régional
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Emime Ndiokubwayo
Directrice de pays
téléphone: +237 659 17 38 84
courriel: e.ndiokubwayo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Sigles et acronymes | ii |
| Carte de la zone du projet | iii |
| Résumé du financement | iv |
| I. Contexte | 1 |
| A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA | 1 |
| B. Enseignements tirés | 3 |
| II. Description du projet | 4 |
| A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles | 4 |
| B. Composantes, résultats et activités | 4 |
| C. Théorie du changement | 5 |
| D. Alignement, appropriation et partenariats | 5 |
| E. Coût et financement | 6 |
| III. Risques | 11 |
| A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation | 11 |
| B. Catégorie environnementale et sociale | 12 |
| C. Classement au regard des risques climatiques | 12 |
| D. Soutenabilité de la dette | 12 |
| IV. Exécution du projet | 13 |
| A. Cadre organisationnel | 13 |
| B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication | 14 |
| C. Plans d'exécution | 14 |
| V. Instruments et pouvoirs juridiques | 15 |
| VI. Recommandation | 15 |

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

Équipe d'exécution du projet

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Directeur régional: | Lisandro Martin |
| Directrice de pays: | Emime Ndhokubwayo |
| Responsable technique du projet: | Antonio Rota |
| Responsable des finances: | Mame Awa Mbaye |
| Spécialiste climat et environnement: | Amath Pathe Sene / Antonella Cordone |
| Juriste: | Sylvie Arnoux |

Sigles et acronymes

| | |
|---------|---|
| COMPRAN | Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition |
| FIDA11 | Onzième reconstitution des ressources du FIDA |
| MAPDR | Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PAPAC | Projet d'appui à la petite agriculture commerciale |
| UGP | Unité de gestion et de coordination du projet |

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 03-05-2019

Résumé du financement

| | |
|--|---|
| Institution initiatrice: | FIDA |
| Emprunteur/bénéficiaire: | République démocratique de Sao Tomé-et-Principe |
| Organisme d'exécution: | Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural |
| Coût total du projet: | 19,2 millions d'EUR |
| Montant du prêt du FIDA: | 0,97 million d'EUR (équivalant approximativement à 1,07 million d'USD) dont 0,5 million d'EUR au moyen des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets |
| Conditions du prêt du FIDA: | Le prêt, accordé à des conditions particulièrement favorables, est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service fixe déterminée par le Fonds à la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration avec un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 2% du montant total du principal par an à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année vingt (20), et à un taux de 4% du montant total du principal par an à partir de l'année vingt et un (21) et jusqu'à l'année quarante (40). |
| Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette: | 3,88 millions d'EUR (équivalant approximativement à 4,26 millions d'USD) |
| Cofinanceurs: | Fonds pour l'environnement mondial, Fonds pour l'adaptation, Organisation internationale du Travail, secteur privé. |
| Montant du cofinancement: | Fonds pour l'environnement mondial: 3,8 millions d'EUR (équivalant approximativement à 4 millions d'USD); Fonds pour l'adaptation: 3,2 millions d'EUR (équivalant approximativement à 3,5 million d'USD); Organisation internationale du Travail: 0,8 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,9 million d'USD); secteur privé: 0,4 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,45 million d'USD). |
| Conditions du cofinancement: | Don à 100% |
| Contribution de l'Emprunteur/bénéficiaire: | 0,4 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,45 million d'USD) |
| Contribution des bénéficiaires: | 0,5 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,56 million d'USD) |
| Déficit de financement: | 5,3 millions d'EUR (équivalant approximativement à 5,96 millions d'USD) |
| Montant du financement du FIDA (action climatique): | 0,48 million d'EUR (équivalant approximativement à 0,55 million d'USD) |

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 61.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Indépendant depuis 1975, Sao Tomé-et-Principe a longtemps subi les manifestations de l'instabilité politique, pour ensuite s'engager dans de véritables processus électoraux qui ont abouti à une alternance du pouvoir entre partis rivaux. Malgré l'évolution vers une gouvernance démocratique, l'instabilité des institutions publiques a empêché le pays de mettre au point une vision à long terme et un programme de développement.
2. Sao Tomé-et-Principe est confronté à des défis typiques des petits États insulaires et a une incidence sur sa capacité à faire face aux chocs et à équilibrer son budget. Depuis son indépendance, le pays connaît des déficits structurels qui demeurent à la fois en termes de balance commerciale, balance des paiements et de finances publiques. Sur les quatre dernières années (2015-2018), les recettes fiscales représentent environ 12% du produit intérieur brut (PIB) et restent insuffisantes pour couvrir les dépenses publiques courantes de l'État. L'investissement public est financé à 96% par des contributions extérieures.
3. Au cours des cinq dernières années, le PIB a enregistré une hausse modeste, de quelque 4%, qui ne peut susciter les changements structurels auxquels le pays aspire. Dépendant fortement de l'aide publique au développement, Sao Tomé-et-Principe se classe 143^e sur 189 pays selon l'indice de développement humain et fait face à de nombreuses difficultés, dont la pauvreté et la faim, les inégalités sociales, l'emploi des jeunes.
4. Environ 66% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté¹ et 11,5% vivent sous le seuil d'extrême pauvreté². Au niveau national, l'indice de Gini a été ramené de 49% en 2000 à 32,9% en 2010, ce qui révèle une diminution des inégalités et une meilleure distribution des revenus en faveur des pauvres. Les deux dernières enquêtes auprès des ménages (2000 et 2010) avaient montré une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté dans tous les districts ruraux, mais une aggravation de ce phénomène dans la capitale du pays.
5. Le Gouvernement a adopté des stratégies et programmes et plans d'actions dans le secteur agricole en vue de réduire la pauvreté rurale et d'enclencher la transformation agricole. Ils comprennent: le Programme de transformation à l'horizon 2030 qui a pour ambition de faire progresser le PIB d'au moins 6% par an, de faire reculer la pauvreté de 10% grâce à des initiatives génératrices de revenus et à la création d'emplois, et de garantir à tous les citoyens un accès aux services sociaux de base; le plan national de développement pour 2017-2021, qui est lié au Programme de transformation à l'horizon 2030 et qui repose sur deux piliers: i) la croissance accélérée et durable et ii) le renforcement de la cohésion sociale et la crédibilité extérieure; et, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de faire baisser les taux de malnutrition, le Gouvernement a adopté un programme national de sécurité alimentaire et de nutrition pour la période 2012-2023 ainsi qu'un programme national de nutrition, qui énoncent les priorités du pays dans ces domaines jusqu'en 2030. Le programme de sécurité alimentaire et de nutrition vise à accroître la production vivrière de base et à améliorer le système de commercialisation en limitant les importations de produits alimentaires et en

¹ Avec moins de 30,071 dobras ou 1,5 USD par jour et par personne.

² Source: Institut national de statistique, 2012.

promouvant des activités économiques de subsistance rentables qui permettent aux petits exploitants d'accroître leurs revenus et, partant, fassent reculer la pauvreté.

Aspects relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

5. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le projet a été classé comme:
- axé sur la question climatique,
 - transformateur de la question du genre,
 - axé sur la nutrition,
 - axé sur les jeunes.
7. **Changements climatiques.** Petit pays insulaire, Sao Tomé-et-Principe est très vulnérable face aux changements climatiques. La hausse du niveau de la mer et l'intensification des perturbations climatiques constituent des risques pour le pays. La hausse des températures et l'érosion côtière en sont les principales manifestations apparentes. Les changements climatiques pourraient aussi avoir des conséquences sur la composition spécifique des ressources halieutiques et leur répartition. Dans le secteur agricole, la tendance à l'allongement de la saison sèche et à l'intensification des pluies torrentielles est une menace pour la sécurité alimentaire et la tenue des sols. La variabilité des pluies est aussi une réalité; elle entraîne des perturbations du calendrier agricole et l'irrégularité de la production agricole. Dans ce contexte, certaines tendances à l'accroissement de vulnérabilité sont inquiétantes, comme l'extension des cultures annuelles peu résilientes et peu protectrices du sol au détriment de systèmes agroforestiers, la fragilisation des systèmes agroforestiers par le déclin de l'irrigation et du couvert arboré, la dégradation forestière par surexploitation du bois d'œuvre et de feu et l'accentuation des risques de feux et de désertification.
8. **Genre et inclusion sociale.** Depuis 2007, le Gouvernement a adopté une Stratégie nationale pour l'égalité des sexes et l'équité de genre et a créé un Institut national pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité de genre chargé de mettre en œuvre ladite stratégie. Toutefois, les objectifs, résultats et cibles énoncés ne trouvent pas leur traduction en mesures politiques et programmes concrets en vue d'atténuer les déséquilibres entre les sexes. Les femmes représentent un peu plus de 50% de la population, un tiers des ménages sont dirigés par une femme, mère célibataire ou femme vivant avec un conjoint en "union libre". La présence des femmes au Parlement, au Gouvernement, dans les missions diplomatiques, dans les instances de décision des partis politiques, ou parmi les chefs d'entreprises reste marginale par rapport à leur importance quantitative dans la population, leur niveau de scolarité et leur contribution à l'économie.
9. **Nutrition.** La situation nutritionnelle à Sao Tomé-et-Principe montre que le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est de 17,2%, tandis que la prévalence de l'émaciation est de 4%³. Les taux de carence en micronutriments sont tout aussi alarmants, avec 96% des enfants d'âge préscolaire et 18% des filles et des femmes enceintes souffrant de carences en vitamine A⁴. Le taux d'anémie chez les enfants de moins de 5 ans atteint 67,5%, avec des pics allant jusqu'à 72% à Principe⁵.

³ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2014.

⁴ Groupe de la Banque mondiale. 2015. *Nutrition at a Glance: Sao Tomé and Príncipe* (disponible en anglais: <http://documents.worldbank.org/curated/en/601731468105842725/pdf/771930BRI0Box00C00Sao0TP0April02011.pdf>).

⁵ Examen stratégique "Faim zéro" – Horizon 2030, Rapport final, 2018 (disponible en portuguais: <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000070152/download/>).

10. **Situation des jeunes.** Le taux de chômage national s'élève à 13,6% et les jeunes (15 à 34 ans) représentent environ 69% des chômeurs. Dans le groupe des jeunes chômeurs, 32,7% ont moins de 24 ans et 59,6% moins de 34 ans. Le manque de qualification et de compétences ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage de cette catégorie de la population. En effet, parmi les jeunes au chômage, 53% ont un niveau scolaire de base, 34% ont fait des études secondaires et seulement 2% d'entre eux ont une formation professionnelle, technique ou supérieure.

Justification de l'intervention du FIDA

11. Le Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition (COMPRAN) met en œuvre les axes stratégiques du programme de pays du FIDA à Sao Tomé-et-Principe. Ces axes visent à: i) promouvoir une agriculture familiale et commerciale intégrant les enjeux nutritionnels et résilientes aux changements climatiques; ii) soutenir la concertation sur les politiques tout en renforçant le capital humain.

B. Enseignements tirés

12. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés des interventions financées par le FIDA dans le pays:
- L'absence de données est l'une des faiblesses majeures des projets et du secteur agricole; en effet, elle limite le contenu, la portée et la qualité des analyses prospectives, des études de capitalisation et des projections stratégiques.
 - Le développement de la petite agriculture par la recherche et la conquête de créneaux d'exportation est réalisable et pertinent dans le contexte du pays.
 - Cependant, il faut fournir une assistance à long terme aux filières à potentiel de croissance prioritairement destinées à l'exportation et nouer des partenariats techniques et commerciaux internationaux stables.
 - Les dépenses engagées pour développer ces capacités sont élevées et doivent être considérées comme des investissements dont l'impact sera durable.
 - En 2018, une étude d'impact effectuée par la Division recherche et évaluation de l'impact du FIDA a confirmé que, grâce au Projet d'appui à la petite agriculture commerciale (PAPAC), les familles avaient des revenus plus élevés, étaient mieux dotées en actifs immobilisés tels que logement, équipement ménager, bétail ou outils et avaient une alimentation plus diversifiée et de meilleure qualité.
 - Le projet PAPAC a aussi pu explorer de bonnes opportunités de marché de niche qui existent pour les produits des filières café, cacao et poivre aussi bien vers l'Europe (France, Allemagne, Grande-Bretagne) que vers les pays "voisins" du continent (Cap-Vert, Angola, Guinée équatoriale, Gabon), en raison de leur qualité, certifiée et de la bonne image du pays associée à l'appellation d'origine.
 - Il faut aussi mentionner la réputation du pays en matière de production biologique qui a besoin d'être maintenue et consolidée par la diffusion continue des bonnes pratiques couplées au renforcement des capacités des producteurs et à la mobilisation d'appui conseil de proximité (technicien au niveau des associations). Cette approche a fait ses preuves dans le cadre du PAPAC et mériterait d'être améliorée et mise à l'échelle.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

13. **Objectif de développement et impacts attendus.** Le Projet COMPRAN est aligné sur la note stratégique de pays 2019-2021 et sur le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qu'il met en œuvre. Il vise à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes.
14. Au terme du cycle du Projet COMPRAN, les effets escomptés devraient être les suivants:
- a) La création de richesse par: i) des partenariats économiques et commerciaux; ii) le financement de 35 plans d'affaires de coopératives regroupant 6 500 petits producteurs; iii) la promotion de 1 500 microprojets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'activités génératrices de revenus; iv) l'appui à 700 initiatives micro-entrepreneuriales de jeunes.
 - b) i) 80% des femmes en âge de procréer du groupe cible consomment au moins cinq groupes d'aliments sur la dizaine conventionnelle (diversité alimentaire minimale chez les femmes) par jour; ii) environ 2 500 personnes bénéficient d'un appui ciblé visant à améliorer leur nutrition; iii) les ménages appuyés sont sensibilisés aux problématiques de la nutrition et adoptent les bonnes pratiques.
15. **Zone d'intervention.** Le projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des deux îles de Sao Tome-et-Principe.
16. **Groupes cibles.** Le projet touchera 8 700 ménages ruraux, soit quelque 34 800 personnes, dont environ 40% seront des femmes (30% des cheffes de famille) et 50% des jeunes. Le critère de ciblage est conforme à la politique du FIDA en terme de ciblage et des objectifs de transversalité.

B. Composantes, résultats et activités

17. Le projet COMPRAN est structuré en trois composantes: 1) consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières 2) promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières; 3) coordination, gestion et suivi-évaluation.

Composante 1. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières

18. Le Projet COMPRAN renforcera l'inclusion économique des producteurs dans les filières (agriculture, élevage, pêche) en portant l'action sur: i) la création et le développement de partenariats d'affaires durables qui engagent les acteurs privés; ii) le renforcement des capacités des acteurs à divers niveaux (y compris régalién) impliqués dans la promotion ou les opérations de filières. Ces partenariats devront être financièrement profitables et mutuellement bénéfiques aux producteurs et à leurs partenaires économiques; ils devront aussi s'inscrire dans la durée.

Composante 2. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières

19. Le Projet COMPRAN soutiendra le développement du capital productif en investissant pour: i) faciliter l'accès durable aux intrants, notamment le matériel végétal de qualité et l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes aux changements climatiques, conformément à la stratégie du FIDA dans les États insulaires en développement; ii) renforcer l'état nutritionnel par l'éducation des membres des exploitations familiales, en particulier des femmes; iii) mettre en place des infrastructures visant à améliorer la productivité, à faciliter l'accès au marché et à garantir une gestion optimale des exploitations.

Composante 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation

20. Cette composante organisera l'ensemble des dispositifs opérationnels prévus et détaillés dans le manuel d'exécution du projet. Elle constituera la mémoire vive du projet et le point de référence pour l'enregistrement des résultats, l'analyse de la performance et de l'impact par rapport à l'objectif de développement du projet mais aussi au regard des objectifs stratégiques définis dans la note de stratégie de pays.

C. Théorie du changement

21. En dépit du potentiel du secteur productif agricole de Sao Tomé-et-Principe, la population n'a pas l'accès voulu à une alimentation saine et équilibrée et à des revenus décents. Une série de causes sont à la base de ce problème: faute d'investissements suffisants dans l'agriculture, l'accès aux facteurs de production est très limité; la structuration des filières et des organisations professionnelles du secteur agricole est déficiente; la capacité de gestion des ressources en eau est faible. À ces causes s'ajoutent les effets des changements climatiques, la pression anthropique sur les ressources naturelles provoquant une dégradation des écosystèmes. Les orientations politiques favorables au développement du secteur se heurtent à la faiblesse des institutions.
22. Le Projet COMPRAN trouve sa raison d'être dans ce contexte. Dans ce cadre, on mettra au point une stratégie axée sur la création de richesse, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les principales interventions porteront notamment sur: i) la promotion d'un environnement politique et institutionnel propice au développement du secteur agricole; ii) l'accès des petits producteurs aux facteurs de production, aux techniques et pratiques résilientes et à l'éducation environnementale; iii) le développement des initiatives entrepreneuriales dans les filières agricoles et dans les secteurs connexes, en particulier pour les femmes et les jeunes; iv) le renforcement des capacités des acteurs des filières et des acteurs institutionnels, l'appui à une concertation inclusive sur les politiques et un engagement citoyen dynamique; v) l'éducation nutritionnelle et l'inclusion sociale; vi) le développement des infrastructures susceptibles d'améliorer la productivité et de faciliter l'accès des producteurs au marché.
23. Ces interventions contribueront à améliorer la production et la productivité agricole, à réduire les importations de produits alimentaires, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et à induire de meilleurs résultats pour les acteurs. Elles renforceront la résilience face aux changements climatiques et créeront des opportunités d'emploi et d'autonomisation. Le renforcement des capacités institutionnelles contribuera à asseoir un environnement politique sain pour les investissements agricoles et un leadership performant, indispensable à la réalisation du "*Programme de transformation de Sao Tomé-et-Principe à l'horizon 2030: le pays que nous voulons construire*".

D. Alignement, appropriation et partenariats

24. Le Projet COMPRAN est en adéquation avec la note de stratégie de pays relative à Sao Tomé-et-Principe (2019-2021), le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et ses orientations en faveur des petits États insulaires. Les objectifs du projet contribueront aux objectifs de développement durable 1, 2, 5, 10 et 13. Le Projet COMPRAN aidera le Gouvernement santoméen à analyser la situation et à élaborer des politiques et stratégies agricoles et rurales à long terme selon une approche participative et inclusive. Le projet s'inscrit aussi dans les stratégies et priorités nationales dont le Programme de transformation de Sao Tomé-et-Principe à l'horizon 2030, et la première Lettre de politique agricole, de développement rural et de la pêche (1997-2000).
25. **Appropriation.** Le projet investira dans le renforcement institutionnel du Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR) au sein duquel il mobilisera de l'assistance technique dans le but d'outiller les différentes structures

techniques et de les rendre capable de jouer leurs fonctions de planification, de maîtrise d'ouvrage et de suivi-évaluation sectoriel.

26. **Partenariats.** La conception et la mise en œuvre du projet sont structurées de manière à mobiliser des partenariats techniques et financiers. Ces partenariats interviendront soit au moyen du cofinancement (Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial, etc.), soit sous forme de complémentarité et de synergie dans les opérations sur le terrain come avec l'Organisation internationale du Travail, la Banque africaine de développement, etc.), ou soit dans le cadre de la collaboration entre les trois organismes ayant leur siège à Rome. Le paragraphe suivant montre les détails de partenariats sous forme de cofinancement.

E. Coût et financement

27. Le coût total du projet s'établit à 19,2 millions d'EUR sur une période de 6 ans. Les coûts de base s'élèvent à 18,5 millions d'EUR. Les taxes correspondent à 1,2% du coût total, soit un montant de 0,223 million d'EUR. Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 16,7 millions d'EUR, soit 91% des coûts de base, et à 1,7 million d'EUR, soit 9% des coûts de base. Les montants pour imprévus physique et financier sont respectivement de 0,18 million d'EUR et de 0,6 million d'EUR.
28. Le déficit de financement, qui s'élève à 5,3 millions d'EUR, peut éventuellement être couvert au titre du prochain cycle d'allocation de FIDA12 (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure par le Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
29. La composante 2 a été partiellement comptabilisée comme financement consacré à l'adaptation aux changements climatiques. Selon les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement climatique, le montant total du financement FIDA destiné à l'action climatique pour ce projet est estimé à 485 634 EUR, soit 10% de l'investissement total du FIDA.

Tableau 1
Coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement
(en milliers d'EUR)

| Composante /sous-composante | Prêt du FIDA | | Don du FIDA | | Autres cofinanceurs | | Bénéficiaires | | | Emprunteur/bénéficiaire/fonds de contrepartie | | | Total |
|---|--------------|----------|--------------|-----------|---------------------|-----------|--------------------------|-------------------------|----------|---|-------------------------|----------|---------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Contributions monétaires | Contributions en nature | % | Contributions monétaires | Contributions en nature | % | Montant |
| 1. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus | 232 | 5 | 929 | 19 | 3 071 | 70 | - | 483 | 10 | - | 18 | 0,4 | 4 734 |
| 1.2. Renforcement des capacités des acteurs | 144 | 4,5 | 575 | 18 | 2 367 | 73 | - | 52 | 1,6 | - | 85 | 2,6 | 3 223 |
| 2. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1. Accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale | 72 | 3 | 287 | 11 | 2 219 | 84 | - | - | - | - | 47 | 2 | 2 625 |
| 2.2. Éducation nutritionnelle et inclusion sociale | 91 | 5,7 | 365 | 23 | 1 101 | 69 | - | - | - | - | 34 | 2 | 1 591 |
| 2.3. Développement des infrastructures | 175 | 4 | 702 | 17 | 3 286 | 79 | - | - | - | - | 5 | 0,1 | 4 169 |
| 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation | 255 | 9 | 1 021 | 36 | 1 386 | 48 | - | - | - | - | 197 | 7 | 2 860 |
| Total | 970 | 5 | 3 880 | 20 | 13 431 | 70 | - | 534 | 3 | - | 386 | 2 | 19 202 |

Note: il existe un déficit de financement de 5,3 millions d'EUR, soit 27,5% du coût total à mobiliser auprès d'autres partenaires techniques et financiers, dont l'Agence française de développement, le Fonds vert pour le climat ou à dégager des ressources du prochain cycle d'allocation de FIDA12.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

| Catégorie de dépenses | Prêt du FIDA | | Don du FIDA | | Autres cofinanceurs | | Bénéficiaires | | | Emprunteur/bénéficiaire/fonds de contrepartie | | | Total |
|--|--------------|----------|--------------|-----------|---------------------|-----------|--------------------|-----------------|-----------|---|-----------------|----------|---------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Contri- | Contribu- | % | Contri- | Contribu- | % | |
| | | | | | | | butions monétaires | tions en nature | | butions monétaires | tions en nature | | |
| 1. Avance / instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets | 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 500 |
| 2. Travaux / génie civil | 168 | 4 | 670 | 17 | 3 104 | 79 | - | - | - | - | - | - | 3 942 |
| 3. Équipements et matériels | 40 | 11 | 162 | 45 | 124 | 34 | - | - | - | - | 36 | 10 | 362 |
| 4. Services | 397 | 5 | 1 589 | 21 | 5 497 | 72 | - | - | - | - | 187 | 2 | 7 670 |
| 5. Fonds d'appui | 149 | 3 | 589 | 12 | 3 718 | 74 | - | 534 | 11 | - | - | - | 4 989 |
| 6. Salaires et indemnités | 104 | 7 | 417 | 29 | 917 | 64 | - | - | - | - | 5 | 0,3 | 1 443 |
| 7. Fonctionnement | 13 | 4 | 53 | 18 | 72 | 24 | - | - | - | - | 158 | 53 | 296 |
| Total | 1 371 | 4 | 3 480 | 17 | 13 431 | 74 | - | 534 | 11 | - | 386 | 2 | 19 202 |

∞

Tableau 3
Coût du projet par composante (et sous-composante) et par année
(en milliers d'EUR)

| Composante /sous-composante | Année 1 | | Année 2 | | Année 3 | | Année 4 | | Année 5 | | Année 6 | | Total |
|---|--------------|------------|--------------|-----------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|------------|---------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant |
| 1. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus | - | - | 954 | 20,2 | 1 195 | 25,2 | 1 240 | 26,2 | 884 | 18,7 | 460 | 9,7 | 4 734 |
| 1.2. Renforcement des capacités des acteurs | 166 | 5,2 | 906 | 28,1 | 814 | 25,3 | 778 | 24,1 | 447 | 13,9 | 112 | 3,5 | 3 223 |
| 2. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1. Accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale | - | - | 562 | 21,4 | 848 | 32,3 | 823 | 31,4 | 267 | 10,2 | 123 | 4,7 | 2 625 |
| 2.2. Éducation nutritionnelle et inclusion sociale | 91 | 6 | 429 | 27 | 325 | 20,4 | 301 | 20,0 | 210 | 13,2 | 234 | 14,7 | 1 591 |
| 2.3. Développement des infrastructures | 496 | 12 | 749 | 18 | 1 111 | 26,6 | 1 201 | 28,8 | 611 | 14,7 | - | - | 4 169 |
| 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation | | | | | | | | | | | | | |
| | 445 | 16 | 609 | 21,3 | 395 | 13,8 | 383 | 13,4 | 346 | 12,1 | 683 | 23,9 | 2 860 |
| Total | 1 197 | 6,2 | 4 209 | 22 | 4 689 | 24,4 | 4 727 | 24,6 | 2 769 | 14,4 | 1 612 | 8,4 | 19 202 |

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

30. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) 4,8 millions d'EUR du FIDA, soit 25,3% du coût total du projet; ii) 3,2 millions d'EUR du Fonds pour l'adaptation, soit 16,7%; iii) 3,8 millions d'EUR du Fonds pour l'environnement mondial, soit 19,7%; iv) 0,8 million d'EUR de l'Organisation internationale du Travail mobilisés essentiellement sur les deux premières années de mise en œuvre du projet en expertises techniques, soit 4,3% du coût total; v) 0,4 million du secteur privé dans le cadre du financement des plans d'affaires de partenariat commercial, soit 1,8%. La contribution de l'État santoméen prendra essentiellement la forme d'exemption de taxes et de contributions en nature, correspondant à un montant de 0,4 million d'EUR, soit 2,0% du coût total. La contribution des bénéficiaires (au financement des plans d'affaires de partenariat commercial, de microprojets d'activités génératrices de revenus ou microentreprises de jeunes) est estimée à 0,5 million d'EUR, soit 2,8% du coût total, dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières au moyen d'un crédit. Le déficit de financement s'élève à 5,3 millions d'EUR, soit 27,5% du coût total, à mobiliser auprès d'autres partenaires techniques et financiers, dont l'Agence française de développement et le Fonds vert pour le climat, et dans le cadre du cycle d'allocation de FIDA12 (2022-2024).
31. **Structure du cofinancement.** Le projet s'appuie sur un certain nombre de cofinanceurs, ce qui est perçu positivement. Néanmoins, la coordination est essentielle pour atténuer les risques. Il importe de noter que la gestion et coordination des fonds selon leur source incombera soit directement au FIDA soit au cofinancier ou Gouvernement, selon l'intérêt et l'expertise dans le domaine d'intervention. Ainsi:
- les fonds alloués au titre de FIDA11 seront gérés directement par le FIDA ou par l'unité de gestion et de coordination du projet (UGP), selon les normes de gestion de fonds du FIDA et l'accord de financement qui sera établi;
 - la contribution de l'Organisation internationale du Travail sera en grande partie en nature et sera directement gérée par le Bureau international du Travail;
 - les fonds provenant du Fonds pour l'adaptation seront gérés par le FIDA et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe dans le cadre du Projet COMPRAN.
32. Pour atténuer les risques liés à cette gestion de fonds provenant de sources variées, le FIDA accompagnera les équipes de coordination du Projet COMPRAN à l'aide des instruments nécessaires de suivi-évaluation et de compte-rendu, selon les lignes directrices des cofinanceurs et du FIDA.
33. La demande du Gouvernement santoméen de bénéficier d'une avance de prédémarrage de 500 000 EUR a été approuvée par le FIDA le 26 novembre 2019 au titre du nouvel instrument intitulé "Mécanisme de préfinancement des projets", créé dans le cadre des procédures accélérées pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets.

Décaissement

34. Un compte désigné sera ouvert pour chaque bailleur, y compris pour le FIDA. L'administration, la gestion et les décaissements seront effectués suivant les dispositions en la matière du FIDA. Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et après justification du fonds de démarrage (cf. financement des activités de démarrage), le FIDA transférera, à la demande de l'Emprunteur/bénéficiaire, le dépôt initial déterminé pour chaque compte désigné. Le montant des avances initiales sera spécifié dans la lettre à l'Emprunteur/bénéficiaire.

Résumé des avantages et analyse économique

35. Le taux de rentabilité interne financier, compris entre 13,2% et 87,3%, est supérieur au coût d'opportunité du capital, de 9%. Les valeurs actuelles nettes sont positives et comprises entre 410 EUR et 179 474 EUR. Ces résultats indiquent que les activités promues au titre du projet sont financièrement viables. Toutefois, on note une faible capacité de résilience des activités d'élevage et de transformation de jus d'ananas due à la baisse des bénéfices et à la hausse des coûts.
36. Le taux de rentabilité interne économique de base, c'est-à-dire sans les avantages environnementaux du projet, s'établit à 13,6%. La valeur actuelle nette est estimée à 214,6 millions de dobras, soit 8,3 millions d'EUR (pour un budget total de 19,2 millions d'EUR). En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre évaluées au prix du marché (soit 25 EUR par tonne métrique d'équivalent dioxyde de carbone), le Projet COMPRAN permettrait de générer une valeur actuelle nette de 253,8 millions de dobras, soit 9,9 millions d'EUR et un taux de rentabilité interne économique de 14,9%.
37. L'analyse de sensibilité fondée sur les augmentations de 10%, de 20% et de 30% des coûts du projet montre des taux de rentabilité respectivement de 12,4%, 11,3% et 10,3%, ce qui dénote la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les valeurs actuelles nettes correspondant à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 7,3 millions d'EUR, 6,2 millions d'EUR et 5,2 millions d'EUR.

Stratégie de retrait et durabilité

38. Dans le cadre du Projet COMPRAN, la priorité sera accordée à l'appropriation, tant par les bénéficiaires que par les structures techniques du MAPDR. L'approche adoptée reposera sur le renforcement des capacités ainsi que sur le transfert des compétences et des instruments de pilotage. Le projet se positionnera alors en facilitateur et configurera en conséquence les dispositifs d'appui à la mise en œuvre. Dès le départ, il placera les organisations de producteurs au cœur de l'action; ces dernières assureront la maîtrise d'œuvre des partenariats économiques et commerciaux et seront responsabilisées dans la gestion des contrats et redevables du point de vue de la gouvernance et des résultats.
39. La gouvernance communautaire sera établie autour des infrastructures collectives avec une implication active des femmes et des jeunes dans les organes de gestion et de suivi. L'encadrement, l'appui conseil de proximité et l'éducation sur les questions environnementales et nutritionnelles faciliteront l'adoption des bonnes pratiques. Le renforcement des fonctions techniques au sein du MAPDR préparera le ministère à assurer pleinement une maîtrise d'ouvrage performante des projets, une coordination sectorielle, un environnement politique propice aux investissements publics et privés et un leadership institutionnel efficaces. Le phasage de la mise en œuvre prévoit un démarrage rapide et un déploiement des activités dont le séquençage accorde au moins deux ans à la consolidation des acquis et à leur appropriation.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

40. Les risques recensés relèvent de divers domaines: i) politique et gouvernance, contexte macroéconomique; ii) politiques et stratégies sectorielles; iii) contexte institutionnel; iv) environnement de mise en œuvre du projet; v) aspects fiduciaires et passation des marchés, gestion de l'environnement et changement climatiques ainsi que les autres facteurs sociaux.

Tableau 4

Risques et mesures d'atténuation

| <i>Risques</i> | <i>Évaluation du risque</i> | <i>Mesures d'atténuation</i> |
|--|-----------------------------|--|
| Politique/gouvernance (changement fréquent de gouvernement) | Élevé | Renforcer la capacité des institutions clés au niveau central et décentralisé pour assurer la continuité en cas de changement de gouvernement. |
| Macroéconomique (Compétition des importations des produits alimentaires, manque de valeur ajoutée sur les produits exportés) | Élevé | Sensibiliser les populations à consommer les produits locaux; introduire des mesures fiscales tenant compte du caractère insulaire du pays; développer des systèmes de production globalement "compétitifs" (même si certaines composantes ne le sont pas). |
| Stratégies et politiques sectorielles (manque de coordination sectorielle) | Élevé | Établir et dynamiser la coordination dans le secteur agricole pour garantir le partage des informations sous la tutelle des pouvoirs publics, consolider le groupe des partenaires techniques et financiers dans le développement rural et faciliter la concertation sur les politiques grâce aux groupes de travail dynamiques du secteur. |
| Capacité institutionnelle très faible | Élevé | Renforcer les capacités du MAPDR et des organisations de producteurs, en particulier les coopératives. |
| Portefeuille (capacités limitées dans la gestion du programme) | Modéré | Assurer la stabilité de la structure de gestion du programme; mettre à disposition le budget adéquat pour couvrir les besoins administratifs et de suivi-évaluation. |
| Fiduciaire Gestion financière (capacités limitées) Passation des marchés (capacités limitées) | Modéré | Continuer de renforcer les capacités du personnel en gestion financière, et établir un système d'audit interne pour les projets. Recruter du personnel compétent en passation des marchés et opérationnaliser le manuel de passation des marchés tout en créant les mécanismes de dépistage et de signalement des violations de procédures. |
| Environnement et climat (effets des changements climatiques fréquents) | Modéré | Augmenter la résilience des systèmes existants en proposant des mesures d'atténuation et d'adaptation novatrices (spécialement en irrigation et agroforesterie). |
| Social (disparités sociales, inégalités genre et jeunes; inclusion sociale) | Modéré | Préparer ou actualiser le plan cadastral pour répertorier les parcelles de terres abandonnées et les distribuer aux femmes, aux jeunes ou aux personnes handicapées, assorti de mesures incitatives pour intégrer ces populations dans des activités agricoles productives. |
| Risque global | Modéré | Suivi rapproché et missions d'appui ou de supervision régulières. |

B. Catégorie environnementale et sociale

41. Le Projet COMPRAN est classé dans la catégorie B car il ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs importants en matière environnementale et sociale. Les superficies irriguées ne dépasseront pas 100 hectares contigus, les pistes agricoles qui seront réhabilités n'excéderont pas 10 kilomètres en continu.

C. Classement au regard des risques climatiques

42. Pour ce qui est du classement climatique préliminaire, on considère que le Projet COMPRAN présente un "risque modéré". Le projet adopte une stratégie qui place les questions environnementales, sociales et climatiques au centre de ses interventions. Il intègre les dimensions environnementales comme une approche transversale dans toutes ses composantes, et financera des activités d'information, d'éducation, de communication et de suivi en matière environnementale.

D. Soutenabilité de la dette

43. La dette publique totale a atteint 62,8% du PIB en 2017 (dont 49,9% de dette extérieure). L'État s'est efforcé de réduire son niveau d'endettement. Le rétablissement des relations diplomatiques avec la Chine en 2016 lui a permis d'obtenir un allègement de sa dette estimé à 18,4 millions d'USD. Des négociations

sont en cours avec d'autres pays pour un allégement supplémentaire de la dette. Il est à espérer que les réformes continueront de porter sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, de la supervision bancaire et du droit du travail. Fin juin 2019, le Fonds monétaire international a indiqué que le gouvernement précédent avait dissimulé des dépenses importantes. Le montant de la dette publique est alors passé de 56,4% à 90,1% du PIB et le Fonds monétaire international a revu à la baisse l'évaluation de la stabilité économique du pays. Les risques liés à la capacité d'absorption ont été évalués et jugés minimes, malgré le fait que Sao Tomé-et-Principe soit reconnu comme petit État insulaire en développement et que le projet représente 5,95% de son PIB. Par rapport à l'endettement, le rôle du FIDA est de veiller à ce que les fonds fournis ne créent pas un fardeau de dette insoutenable pour l'Emprunteur/bénéficiaire. Conformément aux normes du Fonds monétaire international, les conditions de financement du FIDA (élément de don de 91%) restent acceptables du point de vue de la dette.

IV. Exécution du projet

A. Cadre organisationnel

44. La tutelle du projet sera exercée par le MAPDR, qui en présidera le Comité national de pilotage. Conformément à son approche favorable à la visibilité territoriale de la région de Principe, le projet y établira un Comité régional de planification participative qui sera présidé par le Secrétaire chargé des affaires économiques de la région.
45. **Coordination**⁶. Une équipe de coordination et de gestion aux compétences spécialisées et expérimentée exercera les fonctions administratives et comptables, de planification et suivi-évaluation ainsi que les fonctions techniques ciblées requises. L'UGP sera établie à Sao Tomé et disposera d'une antenne régionale à Principe.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

46. **Gestion financière**. Le risque de gestion financière du projet au stade de la conception a été évalué "modéré". Il a été décidé d'utiliser, pour le Projet COMPRAN, les dispositifs de gestion financière utilisés pour le PAPAC (après évaluation), en les améliorant compte tenu des risques recensés lors de l'évaluation des risques fiduciaires à la conception⁷. Le dispositif organisationnel du service financier du Projet COMPRAN s'appuiera sur une équipe semblable à celle du PAPAC⁸, notamment le responsable administratif et financier et le chef comptable⁹.
47. **Passation des marchés**. De manière générale, le risque sur les systèmes des marchés publics du pays a été évalué comme substantiel par la Banque africaine de développement¹⁰ et la Banque mondiale¹¹. En effet, la capacité relative aux marchés publics a été évaluée comme faible, et constitue une contrainte importante dans le système d'acquisitions publiques.
48. **Dispositions relatives à la passation des marchés du Projet COMPRAN**. Le Projet COMPRAN adoptera les dispositions qui avaient été définies pour le PAPAC en 2015, notamment la méthode "d'achats au meilleur prix sur le marché international" pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 000 USD ou pour les marchés d'un montant inférieur, pour des biens qui ne seraient pas

⁶ Voir organigramme dans le manuel d'exécution du projet.

⁷ Voir le manuel d'exécution du projet.

⁸ Éventuellement, après leur évaluation par un cabinet de ressources humaines.

⁹ Renforcés par les aides-comptables de l'UGP et l'antenne de Principe.

¹⁰ Document de stratégie pays pour Sao Tomé-et-Principe pour la période 2017-2021.

¹¹ Document d'évaluation du projet intitulé *Transport sector development and coastal protection project*, février 2019.

disponibles sur le marché national, pour prendre en compte le nombre limité de fournisseurs nationaux de biens et services et de prestations intellectuelles.

49. **Gouvernance.** Sao Tomé-et-Principe a fait des progrès en matière de gouvernance politique, mais il reste des défis à relever pour ce qui est de la sécurité, de la primauté du droit et des perspectives économiques. Dans l'indice de perception de la corruption mondiale de Transparency International de 2018, Sao Tomé-et-Principe était classé 64^e sur 180 pays alors que le pays était en 72^e position en 2013. La note sur la performance du secteur rural attribuée par le FIDA est de 3,5.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

50. **Planification.** Elle est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et en fonction des prévisions d'investissement convenues et validées lors de l'élaboration du plan de travail et budget annuel. Ce plan sera soumis au Comité national de pilotage pour validation, avant transmission au FIDA pour avis de non-objection.
51. **Suivi-évaluation**¹². Le principal objectif du système de suivi-évaluation du projet sera d'informer les responsables de l'UGC et les autres parties prenantes sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre, ce qui leur permettra de prendre des décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats, d'une part, et d'apprécier et de documenter les effets précoces et impacts du projet d'autre part.
52. **Gestion des savoirs et communication.** Dès le démarrage du projet, l'UGC se dotera d'une stratégie de gestion des savoirs et de communication afin d'assurer l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs, et la génération de connaissances à partir de l'expérience du projet dans des domaines variés¹³.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

53. Le Projet COMPRAN innove par la démarche holistique et inclusive qu'il a adoptée pour améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Il facilitera par ailleurs l'émergence de compétences locales capables de diffuser les techniques et pratiques résilientes, de promouvoir des champs écoles paysans, d'offrir des services d'appui et de conseil, et de diffuser les bonnes pratiques nutritionnelles. Le Projet COMPRAN est un projet de mise à l'échelle de l'approche d'agriculture commerciale dont il améliorera les mécanismes opérationnels. Il accorde en outre une place stratégique au renforcement de la coopération Sud-Sud dans ses différentes composantes, le but étant d'enrichir les capacités nationales.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

54. Des activités de prédémarrage ont été définies et ont fait l'objet d'une avance de fonds consentie par le FIDA à la demande du Gouvernement.
55. Un projet de plan de travail et budget annuel pour 18 mois assorti d'un plan de passation de marchés a été proposé et servira de support au démarrage des activités.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

56. Les missions de supervision et de suivi seront organisées conjointement par le FIDA et la partie nationale. Elles analyseront l'état d'avancement, la réalisation des produits et effets escomptés, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels.

¹² Les processus et outils de collecte de données et les responsabilités en matière de suivi-évaluation, d'analyse des données, de compte-rendu et de gestion des savoirs seront détaillés dans un manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs qui sera réalisé au démarrage du projet.

¹³ Diverses thématiques pourraient être concernées: organisation des filières, commercialisation, appui aux coopératives, insertion économique des jeunes ruraux, femmes et hommes, nutrition, etc.

En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

57. L'examen à mi-parcours sera fait conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année, et le plan d'achèvement sera organisé à la fin du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

58. Un accord de financement entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
59. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

61. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de neuf cent soixante-dix mille euros (970 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt mille euros (3 880 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Accord de financement négocié:

Projet d'appui à la Commercialisation, Productivité Agricole et Nutrition (COMPRAN)

(Négociations conclues le 16 janvier 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Projet d'appui à la Commercialisation, Productivité Agricole et Nutrition (COMPRAN) ("le Projet")

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a accepté de mettre à la disposition du Fonds, agissant en sa qualité d'organisme d'exécution du FEM, un soutien financier sous forme de don s'élevant à 3,8 millions d'EUR pour aider le bénéficiaire à mettre en œuvre le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a sollicité un don du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) pour contribuer au financement du Projet à hauteur de 3,2 millions d'EUR;

ATTENDU QUE dans le cadre de co-financements entre les bailleurs de fonds œuvrant sur le territoire de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a prévu de contribuer au financement du Projet à hauteur de 0,8 million d'EUR;

ATTENDU QUE le secteur privé contribuera au financement du Projet pour un montant non inférieur à 0,4 million d'EUR;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord de financement comprend l'ensemble des documents suivants: le présent accord, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures applicables ("les Conditions générales") sont annexées au présent accord, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe un prêt et un don ("le financement"), qu'elle utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.
4. Le terme "Emprunteur" désigne également la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe en tant que bénéficiaire du don.

Section B

- A. Le montant du prêt est de neuf cent soixante et dix mille Euros (970 000 EUR).
- B. Le montant du Don est de trois millions huit cent quatre-vingt mille Euros (3 880 000 EUR)

1. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, exempt d'intérêts mais assorti d'une commission de service fixe de trois quarts de point (0,75%), payable semestriellement au titre du service du prêt. Le prêt aura une échéance de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de sa date d'approbation par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de deux (2) pourcent du montant total du principal par an à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année vingt (20), et à un taux de quatre (4) pourcent du montant total du principal par an à partir de l'année vingt et un (21) et jusqu'à l'année quarante (40).

2. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.

3. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

4. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.

5. L'Emprunteur ouvrira, au nom du Projet trois comptes désignés en devises, à la Banque Internationale de Sao Tomé-et-Principe (BISTP) pour les financements FIDA, FEM et FACC qui seront gérés selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF). L'Emprunteur communiquera au Fonds les noms des représentants autorisés à gérer les comptes désignés. En cas d'empêchement de l'un des deux signataires autorisés, le Responsable de Suivi-Evaluation (RSE) se substituera au signataire empêché.

6. Un compte d'opération du Projet en Dobras (STP) sera ouvert au profit de l'Unité de Coordination et Gestion du Projet. Un sous compte de Projet, libellé également en Dobras (STP), sera ouvert au profit de l'Antenne de Principe dans une banque commerciale acceptable pour le Fonds.

7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant total équivalent à 0,4 million d'EUR. Outre l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet, ce montant représente également la contribution en numéraire de l'Emprunteur au financement du Projet, à hauteur de 163 064 EUR, réparti sur la durée de la mise en œuvre du Projet, comme suit:

Année 2020: 4 400 EUR

Année 2021: 26 400 EUR

Année 2022: 26 400 EUR

Année 2023: 26 400 EUR

Année 2024: 26 400 EUR

Année 2025: 28 944 EUR

Année 2026: 24 120 EUR

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Développement Rural (MAPDR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord, la date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'accord est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent accord :
 - a) Le Manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet négatif important sur le Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:
 - a) Un projet de Plan de travail et budget annuels (PTBA) et de plan de passation des marchés ont été approuvés par le FIDA;
 - b) Un logiciel comptable est acquis et paramétré afin de produire des rapports financiers jugés acceptables par le FIDA;
 - c) Le manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet est rédigé par le Projet et validé par le FIDA;
 - d) L'Unité de coordination et de gestion (UCP) du Projet dotée d'une autonomie administrative et financière est créée par Arrêté Ministériel;
 - e) Le personnel clé de l'UCP, comprenant le Coordonnateur, le RAF, le RSE et le Comptable est recruté sur base compétitive;
 - f) La Commission d'Evaluation des Marchés du Projet a été créée par Arrêté Ministériel;
 - g) Les comptes désignés ont été ouverts;
 - h) Le manuel de procédures du Projet a été mis à jour;
 - i) Le personnel du Service administratif et financier (SAF), soit le RAF, le Comptable et l'Assistant comptable de l'Antenne de Principe ont été recrutés.
3. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de la Planification, des Finances et de l'Economie Bleue
République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe
Sao Tomé

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Ministère de l'Agriculture, Pêche et Développement Rural
République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe
Sao Tomé

Le présent accord, [en date du _____]¹⁴, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

Date: _____¹⁵

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Date: _____

¹⁴ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

¹⁵ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. **Population cible.** Le Projet touchera environ 8700 ménages ruraux, correspondant à 34800 personnes, soit:

(i) 6.500 petits exploitants agricoles affiliés à des associations, unions ou coopératives de producteurs, dont environ 40% seront des femmes (dont 30% des femmes chefs de familles) et 50% des jeunes.

(ii) 1.500 producteurs ruraux non-affiliés aux associations ou coopératives appuyées par le Projet, dont 60% seront dirigés par des femmes. Ces producteurs seront appuyés individuellement à travers le financement de microprojets d'activités génératrices de revenus (production, transformation, commercialisation) au sein, ou en dehors, des filières appuyées par ailleurs par le Projet.

(iii) 700 jeunes promoteurs d'initiatives économiques (dont 20% à Principe), qui bénéficieront de formation professionnelle, conseils technico-économiques et d'un financement de démarrage en vue de leur insertion économique (600 jeunes) ou du renforcement de leurs activités dans les filières agricoles, connexes et non-agricoles (100 jeunes). On estime que 40% de ces jeunes seront des femmes.

2. **Zone d'intervention du Projet.** Le Projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des deux îles de Sao Tomé et Principe en adoptant une approche visant, d'une part, à intensifier la production dans les bassins actuels qui concentrent plus de 80% des exploitations agricoles familiales (districts de Mezochi, Lobata et Cantagalo à Sao Tomé) et d'autre part, à mettre en valeur le potentiel agricole dans les zones faiblement exploitées (districts de Caue et Lemba à Sao Tomé et région autonome de Principe).

3. **Finalité.** Le Projet vise à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes.

4. **Objectifs.** L'objectif du Projet est de promouvoir la croissance économique agro-rurale et la promotion d'une agriculture sensible à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Deux effets complémentaires sont attendus: i) la valeur ajoutée générée par les filières est augmentée; ii) la productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées.

5. **Composantes.** Le Projet est structuré en deux composantes d'activités à impacts directs sur les bénéficiaires. Les deux composantes sont liées entre elles par des investissements structurants et des mécanismes de renforcement facilitant la transition socioéconomique des petits producteurs, des femmes et des jeunes ruraux vers des systèmes intégrés au marché, viables et garantissant sur le long terme leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces deux composantes sont mises en œuvre par une troisième composante.

5.1 Composante A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières. Sur la base des leçons apprises du PAPAC, du capital relationnel acquis sur le marché international par les coopératives, du potentiel de marché de proximité (Portugal, Cap-Vert, Angola, Guinée, Gabon, etc.) et des opportunités nationales, le Projet renforcera l'inclusion économique des producteurs dans les filières (agriculture, élevage, pêche) en a) développant des partenariats d'affaires durables avec les acteurs privés; b) renforçant les

acteurs (y compris étatiques) impliqués à divers niveaux dans la promotion et/ou les opérations de filières. Ces partenariats devront être financièrement profitables et mutuellement bénéfiques aux producteurs et à leurs partenaires économiques, et s'inscrire dans la durée.

5.1.1 Sous-composante A1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus: Dans le cadre de cette sous-composante, l'action du Projet visera d'une part, à développer des partenariats d'affaires dans les filières à forte valeur ajoutée (cacao, poivre, vanille, gingembre, etc.) au profit des coopératives, associations et unions de petits producteurs; et d'autre part à promouvoir des activités génératrices de revenus au profit des petits producteurs dans les filières agropastorales et halieutiques. Ces deux axes seront reliés à un dispositif de financement dont les mécanismes seront adaptés en fonction de l'axe considéré et de la nature des investissements.

5.1.2 Sous-composante A2. Renforcement des acteurs: Dans le cadre de cette sous-composante, les activités sont structurées autour de quatre volets d'activités: a) renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs; b) renforcement des acteurs institutionnels du système régalié; c) appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes; et d) concertation et engagement citoyen.

5.2 Composante B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières. La composante a pour objectifs de a) faciliter l'accès durable aux intrants, notamment le matériel végétal de qualité et l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique en conformité avec la stratégie du FIDA dans les Etats des Iles en Développement (Strengthening IFAD's strategic engagement in Small Islands Development States Paper: SIDS); b) renforcer l'état nutritionnel par l'éducation des exploitations familiales en particulier des femmes; et de c) développer des infrastructures visant à améliorer la productivité, faciliter l'accès au marché et garantir une gestion optimale des exploitations.

5.2.1 Sous-composante B.1. Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale: Les appuis en matière d'amélioration de la production seront étroitement liés à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de ces organisations et l'intégration des exploitations familiales dans le marché suivant des modèles et les initiatives de renforcement des capacités proposés dans la composante A. Les activités de la sous-composante seront organisées en 5 volets: a) accès au matériel végétal de qualité et résilients; b) appui conseil de proximité; c) diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols; d) recherche-développement; et e) éducation environnementale. Les activités seront mises en œuvre avec l'appui d'opérateurs qualifiés, des structures techniques du MAPDR dans le cadre de conventions de partenariats axées sur la performance, mais aussi à travers la coopération sud-sud, notamment avec les institutions de recherche d'autres pays (Brasil, Cabo Verde, Cameroun, Angola, Nigeria).

5.2.2 Sous-composante B2. Education nutritionnelle et inclusion sociale: La sous-composante comprend deux principales activités l'éducation nutritionnelle et appui à l'autonomisation des femmes, et la mise en place des jardins scolaires nutritifs. L'éducation nutritionnelle se basera sur: a) la mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir les bonnes pratiques; b) la formation des formateurs susceptibles de constituer de relais communautaires; c) la formation des ménages sur les questions nutritionnelles incluant les aspects d'autonomisation des femmes et la lutte contre l'alcoolisme; d) des démonstrations culinaires dans les districts; e) des campagnes de sensibilisation à travers le media (télé et radio); et f) l'accompagnement et le suivi des acteurs.

5.2.3 Sous-composante B3. Développement des infrastructures: L'objectif de la sous-composante est d'accroître la productivité agricole en améliorant la disponibilité en eau pour les cultures et faciliter l'accès au marché en désenclavant les bassins de production et en sécurisant des conditions optimales de conditionnement d'entreposage, de

transformation et de mise en marché des produits. La sous-composante comprend trois principales activités: a) l'aménagements hydro-agricoles et la mise en valeur de 600 hectares irrigués en favorisant; b) le désenclavement des bassins de production par la construction et/ou réhabilitation de 15 km de pistes agricoles dont 5 km à Principe; et c) des infrastructures collectives facilitant l'accès au marché.

5.3 Composante C. Coordination, gestion et suivi-évaluation. Cette composante organisera l'ensemble des dispositifs opérationnels prévus et détaillés dans le manuel de mise en œuvre, le manuel des procédures administratives, comptables, financières et de passation de marché ainsi que le manuel de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoirs. Elle constituera le point de référence pour la documentation des résultats, l'analyse de performance et de l'impact par rapport à l'objectif de développement du Projet mais aussi au regard des objectifs stratégiques définis dans la note stratégique pays.

II. Dispositions relatives à l'exécution du Projet

6. **Organisation et gestion du Projet.** L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, Pêche et du Développement Rural (MAPDR).

6.1. **Comité national de pilotage (CNP).** Le CNP sera créé par arrêté du MAPDR. Le CNP sera composé des ministères présentant un intérêt stratégique au sein desquels seront désignés des points focaux; la Région autonome de Principe, la FENAPA, la Chambre de commerce, le Centre de recherche et la Banque centrale. Le CNP définira les orientations pour le pilotage opérationnel du Projet en veillant à son alignement avec les stratégies et priorités sectorielles. Il inscrira l'action du Projet dans la complémentarité et la synergie avec les partenaires de développement du secteur agricole pour optimiser ses interventions et maximiser son impact auprès des bénéficiaires. Outre l'approbation des programmes de travail et rapports d'activités, le CNP s'assurera du suivi de l'exécution mais aussi des recommandations qu'il serait amené à formuler au cours de ses missions de suivi sur le terrain.

6.2. **Comité régional de planification participative (CRPP).** Le CRPP sera présidé par le Secrétaire chargé des affaires économiques de la région et sera composé de représentants des producteurs (associations/Unions), des communautés agricoles; des directions techniques régionales des ministères impliqués, de la Chambre du commerce; représentant de FENAPA, l'Unité locale de recherche et de démonstration. Le CRPP sera chargé par le MAPDR pour: a) organiser les consultations communautaires et socioprofessionnelles préalables à la préparation du PTBA; b) examiner et valider le projet de programme de travail annuel avant sa transmission à la Coordination nationale pour consolidation dans le PTBA du Projet; c) suivre l'exécution des activités, examiner et valider les rapports d'activités; d) s'assurer de la prise en compte des priorités du territoire en ligne avec la stratégie du Projet.

6.3. **Unité de coordination du Projet (UCP).** Une équipe de coordination et de gestion aux compétences spécialisées et expérimentées exercera les fonctions administratives et comptables, de planification et suivi-évaluation ainsi que les fonctions techniques ciblées requises. L'UCP sera établie à Sao Tomé et disposera d'une antenne régionale à Principe:

6.3.1. *Au niveau national*, l'équipe comprendra: un coordonnateur, un responsable administratif et financier appuyé par un comptable et un assistant administratif, un responsable en passation de marchés, un responsable en suivi-évaluation secondé par un assistant en gestion des savoirs et communication, un spécialiste en agrobusiness appuyé par un assistant en structuration et professionnalisation des acteurs dans les filières, un spécialiste en infrastructures, un spécialiste en systèmes de production résilients, un spécialiste en nutrition et inclusion sociale (y compris genre et jeunes). La fonction d'audit interne sera assurée par un prestataire. Pour l'établissement des bureaux de la Coordination, le Projet financera la réhabilitation d'un bâtiment qui lui sera mis à disposition par le Gouvernement.

6.3.2. *Au niveau de l'antenne régionale de Principe*. Un chef d'antenne jouant le rôle de technicien-filières, deux techniciens polyvalents de proximité, un assistant en suivi-évaluation et un assistant-comptable. L'antenne régionale sera domiciliée dans les locaux de la Direction régionale de l'agriculture. Les techniciens renforceront l'unité de vulgarisation et de conseil agricole de la Direction. Ils seront pris en charge par le Projet sur une base dégressive dans l'optique de reversement complet dans l'équipe de la Direction régionale.

7. **Mise en œuvre du Projet et partenariat.** La mise en œuvre du Projet reposera sur une série de partenariats orientés vers les résultats attendus: a) partenariats institutionnels; b) collaborations opérationnelles axées sur la performance avec des opérateurs de facilitation et d'appui conseil sur des expertises spécialisées diverses; c) partenariats avec les organisations professionnelles; d) synergies et complémentarités avec les autres intervenants (projets/programmes, partenaires techniques et financiers).

7.1. *Supervision.* Les missions de supervision et de suivi seront organisées conjointement par le FIDA et la partie nationale. Elles analyseront l'état d'avancement, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

7.2. *La revue à mi-parcours* sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Elle permettra d'apprécier la pertinence du Projet et de son approche stratégique, la performance d'ensemble et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront réactualisés.

7.3. *La mission d'achèvement* sera organisée à la fin du Projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du Projet sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé au plus six mois avant la date de clôture du Projet.

8. **Partenaires stratégiques.** Le Projet sera mis en œuvre avec le concours des partenariats suivants: a) de l'Organisation International du Travail (OIT); b) du Fonds d'adaptation au changement climatique (AF); c) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM 7) et d'autres partenaires techniques et financiers dont l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds vert climat (FVC). Des Synergies seront développées avec d'autres intervenants dans le secteur comme les autres agences des Nations Unies en particulier les RBAs (FAO et PAM), la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, etc.

9. **Gestions des savoirs.** Dès le démarrage du Projet, l'UCP se dotera d'une Stratégie de gestion des savoirs et de communication dans le triple objectif: a) l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs et coopératives (production de matériel didactique, campagnes de sensibilisation); b) la génération de connaissances à partir de l'expérience du Projet dans des domaines variés en s'appuyant sur les informations collectées dans le cadre du suivi des résultats ou d'études thématiques ponctuelles; c) le

partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MAPDR, du Fonds ou des autres bailleurs de fonds. Les besoins d'apprentissage pourront également être identifiés lors des missions de supervision du Fonds ou lors de la revue à mi-parcours.

10. **Manuel de mise en œuvre de Projet.** Le manuel de mise en œuvre contient toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet. Des manuels spécifiques détaillés (manuel administratif et fiduciaire incluant la passation des marchés et manuel de suivi-évaluation) seront, en outre, préparés ou actualisés sur la base des acquis de l'ancien projet PAPAC. Ils seront soumis au FIDA pour non-objection avant leur mise en œuvre.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt et du don affecté à chaque catégorie, et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Catégories | Montant alloué au titre du Prêt FIDA (exprimé en EUR) | Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en EUR) | Pourcentage des dépenses autorisées à financer |
|------------------------------|--|---|--|
| I. Génie Civil | 31 000 | 657 000 | 100% HT |
| II. Equipements et matériels | 36 000 | 145 000 | 100% HT |
| III. Services | 157 000 | 1 630 000 | 100% HT |
| IV. Fonds d'appui | 133 000 | 531 000 | 100% HT |
| V. Frais de fonctionnement | 16 000 | 529 000 | 100% |
| VI. FIPS | 500 000 | | |
| Non alloué | 97 000 | 388 000 | |
| Total | 970 000 | 3 880 000 | |

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) Les dépenses relatives à la catégorie II - Equipements et matériels, incluent également les dépenses liées aux Véhicules.
 - ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - Services, incluent également les dépenses liées à l'Assistance technique, Services de consultance nationale, Services de consultance internationale et aux Formations, ateliers et séminaires.
 - iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Frais de fonctionnement, incluent également les dépenses liées aux Salaires et Indemnités.

2. *Coûts de démarrage.* En vue d'un démarrage rapide de la mise en œuvre du Projet, l'Emprunteur a sollicité du Fonds une Facilité de Préfinancement de Projet (FPP) dans le cadre des Procédures Accélérées de Démarrage des Projets (FIPS selon son acronyme anglais) d'un montant de EUR 500 000.

3. *Dispositions en matière de passation des marchés.* L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur en la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

2. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du Fonds.

3. *Recrutement et gestion du personnel.* Le recrutement et la gestion du personnel seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel du Projet, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet.

4. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet fera l'acquisition et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets financés par le Fonds, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du Fonds.

5. Dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre afin de structurer la collaboration, définir les rôles, responsabilités et obligations en matière de mise en œuvre, de gestion financière et comptable et d'élaboration des rapports.

6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet organisera une formation pour le personnel du Projet sur cette politique et communiquera au Fonds un document attestant de la tenue de cette formation.

7. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements acquis dans le cadre du Projet sont affectés à l'UCP, aux antennes régionales et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés à ses besoins; et

Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à être utilisés dans le

Cadre logique

| Synthèse/Résultats | Indicateurs clés de vérification ^{1&2} | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--|--------------------------------|-----------------------|--|
| | Nom | Référence | Mi-parcours | Fin | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Objectif général | | | | | | | | |
| Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique rurale | 1. Nombre de personnes touchées au sein des ménages appuyés * ³ | 0 | 16 000 | 38 000 | Enquête de référence, Evaluation d'impact | Trimestrielle | Unité de coordination | Contexte sociopolitique et conditions favorables à la mise en œuvre du projet. |
| | 2. Taux de réduction du pourcentage de ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté parmi les ménages appuyés ⁴ | 0 | 10% | 35% | | Année 1, 3 et 6 | Unité de coordination | |
| Objectif de développement | | | | | | | | |
| Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes | 3. Nombre de ménages recevant les services promus par le projet * <i>(Dont pourcentage de ménages avec une femme cheffe de famille)</i> | 0 | 4 000 (43%) | 8 000 (43%) | SSE du projet | Trimestrielle | Unité de coordination | Mobilisation et efficacité des dispositifs d'appui |
| | 4. Pourcentage de ménages soutenus déclarant une augmentation de revenus | 0 | 30% | 75% | Enquêtes de référence et enquêtes d'impact | Annuelle à partir de l'année 3 | Unité de coordination | |

¹ Ventilés par sexe et par âge (femmes, hommes et jeunes).

² Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels.

³ Dont bénéficiaires femmes/hommes/jeunes; et femmes cheffes de famille, bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des interventions axées sur la nutrition.

⁴ Ventilation des données pour femmes cheffes de famille.

| Synthèse/Résultats | Indicateurs clés de vérification ^{1&2} | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|---|-----------|-------------|-------|--|--------------------------------|--|---|
| | Nom | Référence | Mi-parcours | Fin | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| | 5. Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui consomment au moins 5 groupes d'aliments sur 10 ⁵ par jour (CI.1.2.8. MDD-W) | 0 | 40% | 80% | Enquêtes spécifiques | Mi-parcours et fin de projet | Unité de coordination/ Prestataires | |
| | 6. Score selon l'indice d'égalité genre et autonomisation des femmes (Pro-WEAI) ⁶ | 0 | 40% | 80% | Enquêtes Pro-WEAI | | | |
| Effet 1: La valeur ajoutée générée par les filières est augmentée | 7. Pourcentage d'organisations de producteurs déclarant une augmentation de profit d'au moins 30%* (2.2.2) | 0 | 30% | 75% | Registres et comptes des coopératives | Annuelle à partir de l'année 3 | Unité de coordination | Qualité et compétitivité de l'offre des matières premières et/ou transformées dans les filières |
| Produit 1.1: L'accès durable des petits producteurs aux opportunités de marché est facilité | 8. Nombre de partenariats économiques viables | 0 | 3 | 7 | Enquêtes périodiques | Annuelle à partir de l'année 3 | Unité de coordination | Disponibilité de services de facilitation et d'intermédiation pour l'accès au marché Bonne coopération Sud-sud |
| | 9. Nombre de plans d'affaires financés* | 0 | 15 | 35 | Coopératives/Unions/Assoc. SSE du projet | Trimestrielle | Unité de coordination | |
| | 10. Nombre de producteurs affiliés accédant au marché à travers les | 0 | 3 500 | 6 500 | | | | |

⁵ Les dix catégories d'aliments concernés sont: i) grains, racines et tubercules blancs et plantains; ii) légumineuses (haricots, pois et lentilles); iii) noix et graines; iv) lait et produits laitiers; v) viande, volaille et poisson; vi) œufs; vii) légumes à feuilles vert foncé; viii) autres fruits et légumes riches en vitamine A; ix) autres légumes; x) autres fruits.

⁶ Il s'agit d'utiliser l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau projet (Pro-WEAI) conçu pour évaluer l'impact des projets de développement agricole avec des indicateurs portant sur la liberté de mouvement et les attitudes à l'égard de violence domestique fondée sur le genre. Pro-WEAI utilise les données d'enquête des adultes auto-identifiés, hommes et femmes, âgés de 18 ans et plus, appartenant au même ménage. Les ménages sont classés comme ayant une parité entre les sexes si la femme est autonomisée (son score d'autonomisation est supérieur ou égal à 80%) ou si son score est supérieur ou égal au score d'autonomisation du décideur de sexe masculin de son ménage.

| Synthèse/Résultats | Indicateurs clés de vérification ^{1&2} | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--|--|---|-------------|-------|--|-----------------|--------------------------------|---|
| | Nom | Référence | Mi-parcours | Fin | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Produit 1.2: Les acteurs autour des filières sont renforcés | partenariats* (2.1.4) | | | | | | | Disponibilité des services d'appui |
| | 11. Nombre de personnes accompagnées dans le lancement d'une AGR* (2.1.2) | 0 | 700 | 1 500 | | | | |
| | 12. Nombre d'organisations (coopératives) de producteurs professionnalisés* | 0 | 6 | 10 | | | | |
| Produit 1.2: Les acteurs autour des filières sont renforcés | 13. Nombre de jeunes formés et insérés dans les microentreprises (2.1.2)* | 0 | 300 | 700 | Partenaires SSE Projet | Trimestrielle | Unité de Coordination | Dispositifs d'appui disponible |
| | Effet 2: La productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées | 14. Pourcentage de producteurs déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées* (1.2.3) | 0 | 35% | 80% | Enquêtes Effets | Annuelle à partir de l'année 2 | Unité de Coordination |
| Produit 2.1: L'accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale est amélioré | 15. Nombre de producteurs ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques et pratiques résilientes (1.1.3) | 0 | 3 500 | 6 000 | Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE | Annuelle | Unité de Coordination | Disponibilité des intrants et mobilisation effective des technologies |
| | 16. Nombre de producteurs | 0 | 2 500 | 5 000 | | Semestrielle | Unité de Coordination | Compétences locales |

| Synthèse/Résultats | Indicateurs clés de vérification ^{1&2} | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|---|--|-----------|-------------|-----|---|--------------|-------------------------------------|--|
| | Nom | Référence | Mi-parcours | Fin | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| | bénéficiant de services-conseil et d'un encadrement de proximité * | | | | | | | disponibles pour l'encadrement |
| | 17. Nombre de lois, politiques ou stratégies nouveaux ou existants proposes pour approbation, ratification ou amendement | 0 | 3 | 5 | | annuelle | Unité de Coordination | |
| | 18. Nombres de plateformes de dialogue politiques établies et opérationnelles | 1 | 4 | 5 | | annuelle | Unité de coordination | |
| | 19. Nombres de rapports venant des comités de vigilance sur la bonne gestion du secteur agricole | 0 | 3 | 3 | | annuelle | Unité de coordination | |
| Produit 2.2: L'alimentation des ménages est améliorée et diversifiée | 20. Nombre de ménages bénéficiant d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition* (C.I. 1.1.8) | 0 | 150 | 400 | | Annuelle | Unité de Coordination/ Prestataires | Expertise en nutrition disponible |
| Produit 2.3: Des infrastructures durables améliorent la productivité et l'accès au marché | 21. Nombre de kilomètre de pistes agricoles réhabilitées et de tronçons de pistes agricoles améliorées (2.1.5) | 0 | 13 | 15 | Rapports d'activités des prestataires SSE | Semestrielle | Unité de Coordination | Célérité du système de passation des marchés |

| Synthèse/Résultats | Indicateurs clés de vérification ^{1&2} | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--------------------|---|-----------|-------------|-----|------------------------|-----------|----------------|------------|
| | Nom | Référence | Mi-parcours | Fin | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| | 22. Nombre d'ha aménagés pour l'irrigation * (1.1.2) | 0 | 300 | 600 | | | | |
| | 23. Nombre de magasins stockage et d'aires de séchages construits/réhabilités (2.1.6) | 0 | 11 | 14 | | | | |